

EGLISE N.-D. DE TOUTE GRACE (PASSY - Plateau d'Assy) TRAVAUX DE RESTAURATION 2009

PROPRIETAIRE / MAITRE D'OUVRAGE :

Association diocésaine d'Annecy (Mgr Boivineau, Evêque)

MAITRE D'OEUVRE :

Jean-François Grange-Chavanis

(architecte en chef des Monuments historiques)

COÛT TOTAL :

* 1 013 000 €

PARTICIPATIONS :

* Evêché :

713 000 €

* Etat :

200 000 €

* Conseil général
de la Haute-Savoie :

100 000 €



- Direction régionale des Affaires culturelles
Marie Bardisa, Pascal Curat, Catherine Marion
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
Dominique Boilley
- Diocèse d'Annecy & paroisse
Jacques Herrgott, Michel Robillot, Michel Lavallart, Pierre Masson, Jacques Blanc
- M. le Maire, Mme l'adjointe, déléguée à la Culture et au patrimoine
Gilles Petit-Jean Genaz, Anne Tobé

■ Mairie de Passy - 1, place de la mairie - 74 190 Passy

Tél : 04 50 78 00 03 - Fax : 04 50 93 67 61

<http://www.ville-passy-mont-blanc.fr>

LES TRAVAUX A L'EGLISE ND DE TOUTE-GRACE DU PLATEAU D'ASSY

RAPPEL

Dès l'installation de la nouvelle municipalité, M le Maire a été invité par l'Association diocésaine d'Annecy, propriétaire de l'église d'Assy, pour la présentation de l'étude préalable concernant les travaux de restauration et de mise en valeur nécessaires. Participants réguliers ¹.

Mgr Boivineau, évêque d'Annecy, a rappelé le message de l'église :

- ⊕ lieu de culte,
- ⊕ église de la communauté sanatoriale,
- ⊕ renouveau de l'art sacré au XXe s.,
- ⊕ un art riche en spiritualité et en foi,
- ⊕ héritage des fondateurs².

Le diocèse a cet édifice « en dépôt ». Il le portera.

C'est la seule église classée au titre des Monuments historiques en Haute-Savoie,

- ⊕ un pendant à l'art baroque,
- ⊕ **une chance pour la ville et son économie culturelle à vocation touristique.**

Mgr Boivineau souhaite que tous les acteurs en lien avec le site travaillent ensemble.

Il convie les différentes institutions autour de six problématiques :

- ✓ les travaux de protection et de restauration,
- ✓ l'aménagement environnemental,
- ✓ les villas adjacentes,
- ✓ l'harmonie entre le cultuel et le **culturel**,
- ✓ les archives,
- ✓ **le développement culturel et touristique, la promotion, les colloques...**

Jacques Herrgott, architecte et membre de la Commission diocésaine d'art sacré (CDAS), conduira ces dossiers avec une « structure porteuse » encore ouverte dans sa définition et son aspect juridique.

1 MM ROBILLOT, BOCCARD, HERRGOTT, LAVALLART, du diocèse, Mme TOBE, représentant M le Maire de Passy, Mmes BARDISA et MARION de la Direction régionale des Affaires culturelles, M BOILLEY, Architecte des Bâtiments de France (ABF/SDAP), M PEILLEX, Conseiller général, Mme KOHLER, Conservatrice du patrimoine départemental, Direction des affaires culturelles au Conseil général (DAC / CG), M. BERGER, Conservateur des Antiquités et Objets d'art représentant M. KINOSSIAN, Directeur des Archives départementales, M. SAUTOUR représentant Mme de THOREY, Vice-présidente au Conseil régional, déléguée au Tourisme et à la montagne (CR), MM GRANGE-CHAVANIS, DUMERIL, Mme DUPONT-MONTET de l'Agence sus-citée.

2 Le chanoine Devémy, Marie-Alain Couturier o.p., Maurice Novarina, architecte.

COMPTE-RENDU

REUNION DU 10 FEVRIER 2009

PRESENTS

Pierre Antoine GATIER	Architecte, inspecteur général des monuments historiques.
Marie BARDISA	Conservatrice régionale des monuments historiques. DRAC Rhône Alpes.
Pascal CURAT	Ingénieur du patrimoine à la conservation régionale de monuments historiques. DRAC Rhône Alpes.
Catherine MARION	Conservatrice des monuments historiques.
JF GRANGE CHAVANIS	Architecte en chef des monuments historiques. LYON
Jean-Pascal DUMERIL	Directeur projet / agence Grange Chavanis. Monuments historiques. LYON
Raymond BOCCARD	Econome diocésain. ANNECY
Jacques HERRGOTT	Architecte chargé de mission. Diocèse ANNECY
Michel ROBILLOT	Service du patrimoine. Diocèse ANNECY
Michel LAVALLART	Architecte chargé de mission. Diocèse SALLANCHES
Père Jacques BLANC	Prêtre coopérateur. Plateau d'ASSY
Anne TOBE	Conseillère municipale. Adjointe à la Culture. PASSY

OBJET DE LA REUNION

- Contrôle de visu de l'état des lieux et des propositions de remises en état.
- Tournée de l'inspecteur général. (Réunion technique)

ASPECT ARCHITECTURAL

- Auvent sud à côté du clocher :
 - Apprécier les raisons de la présence d'un poteau bois (renfort de charpente ?) et étudier la possibilité de le supprimer.
 - Tableau électrique d'illumination fort disgracieux à son emplacement. (à voir avec la commune)
 - Chute EP : Contrôle des modalités d'écoulement et de raccordement sur tuyau PVC.
- Clocher, façade est :
 - Constat de l'écoulement non maîtrisé des eaux de fonte (et pluviales) mouillant le mur, avec répercussions à l'intérieur par décollement des peintures. (prévu)
 - Saillies en pied de mur : probablement à protéger pour éviter les infiltrations futures. (prévu)
- Toiture
 - Rechercher l'origine des ardoises. (probablement des Ardennes)
 - A la réfection, suivre le DTU couvertures en climat de montage (double toiture ventilée). CSTB 96/117F du 24 Juin 1997.
- Cheminée
 - Etudier une souche plus en rapport avec le caractère du bâtiment.
- Ecoulement des eaux et de la neige :
 - Maintien de la récupération des eaux au droit des entrées et fixation du manteau neigeux. (picots)
- Rampe handicapée :
 - A adapter à la réglementation en vigueur.
- Réseau EP ext :
 - Monsieur LAVALLART se charge de rencontrer les services techniques de la commune.
 - Il faudra prévoir une réelle récupération des eaux de fonte sur voirie pour atténuer les infiltrations dans la crypte.

INTERIEUR

- Combles :
 - Il serait judicieux de libérer les combles à l'est pour éviter les surcharges et incendies.
- Tribune et galeries :
 - Etudier la possibilité de leurs réutilisations, en respectant les règles de sécurité. (garde-corps, etc.)
- Eclairage :
 - Actuellement parcimonieux et non ciblé, il faudra envisager une remise à niveau pour des raisons de sécurité, de mise en valeur des œuvres, en créant une ambiance à la hauteur d'un lieu culturel.
 - Voir possibilité de mise en place de fourreaux lors de la réfection de la toiture.
- Crypte :
 - Nécessité de limiter le taux d'humidité.
 - Créer une bonne ventilation naturelle.
 - Modalités de chauffage à revoir. (Pas chauffée actuellement)
 - Réfection de l'éclairage.
 - Accessibilité handicapé ?
- Clocher :
 - Reprise locale des bétons éclatés.
 - Etudier la réalisation de protections des baies contre l'introduction de la neige (petits abat-sons)
 - Protéger les saillies extérieures (couvertines).

LES ŒUVRES

- Etablir un diagnostic précis par œuvre. (savoir si un document existe)
- Protection physique coté intérieur des vitraux et peintures.

PRINCIPE DE FINANCEMENT

Montant estimé des Travaux : 1 250 000,00€ HT selon étude préalable janvier 2009, honoraires compris.

- Inscription au plan de relance. Autorisation d'engagement Conditions Administratives : facturation / certificat de paiement pour une valeur de 80 000,00€ (crédit de paiement) avant fin 2009	200 000,00€
- Apport diocèse (en attente avis conseil économique)	300 000,00€
- Région (au titre « tourisme et montagne »)	200 000,00€ ?
- Département	200 000,00€
- Commune (en discussion)	
- Fonds européens mécénat	

ASPECT ADMINISTRATIF

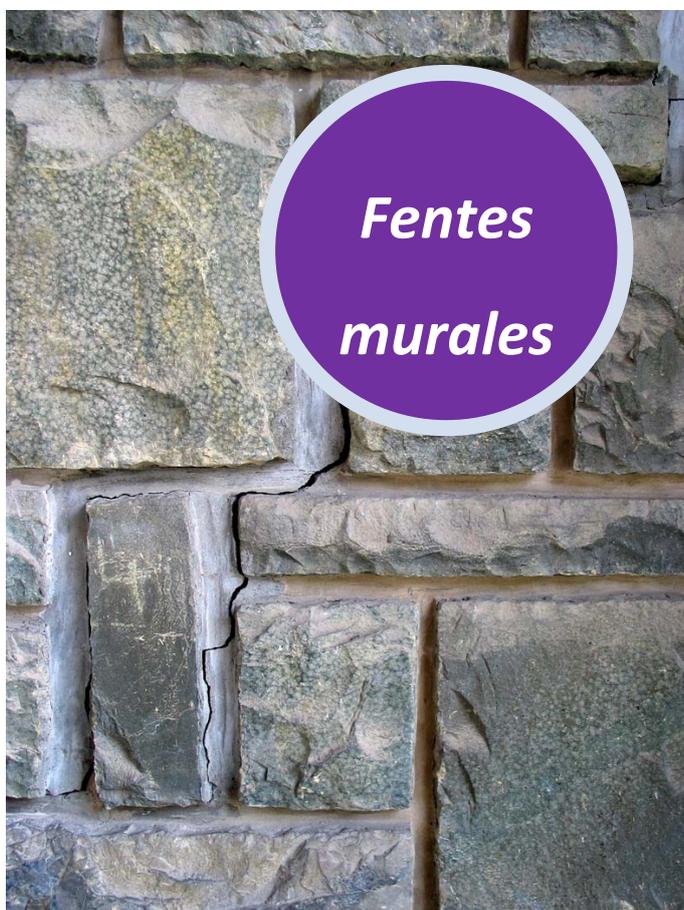
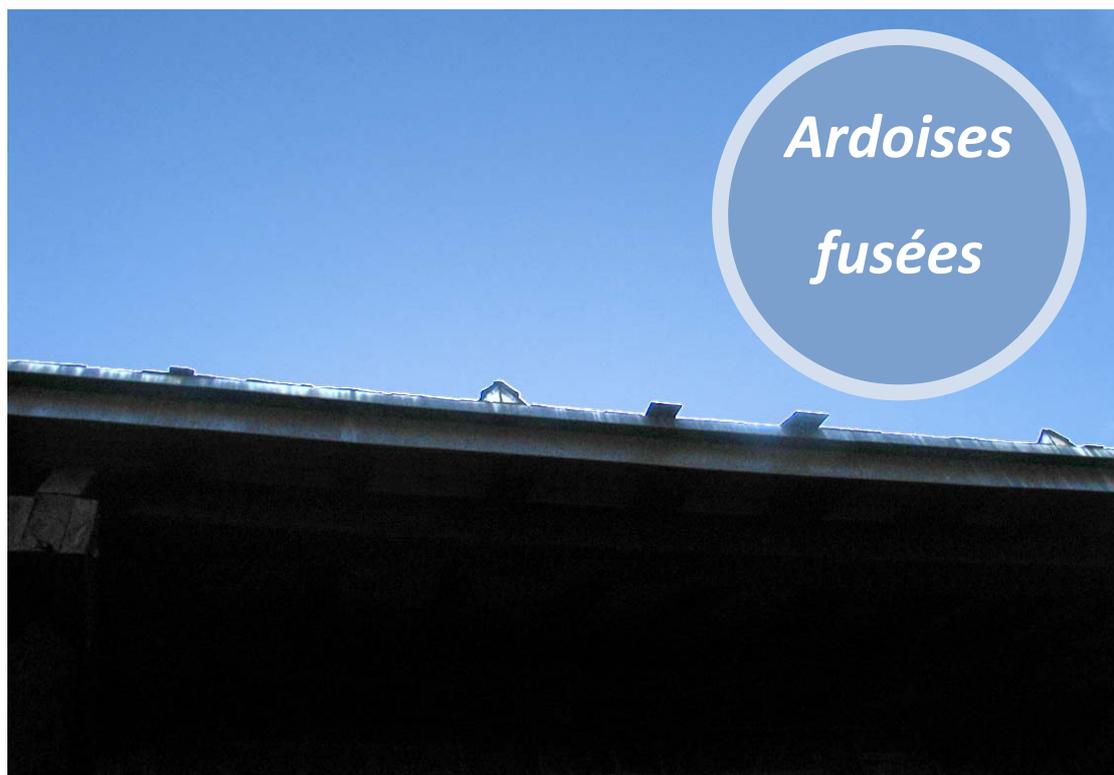
Le maître d'ouvrage doit passer commande à la maîtrise d'œuvre pour établir le projet conduisant à la consultation des entreprises (architecte GRANGE CHAVANIS).

PLANNIFICATION

Autorisation de réalisation : PC → PAT deux mois pour l'établissement du dossier.

Commande au maître d'œuvre	5 mars
Projet PAT. fin	15 mai
Consultation. fin	10 juin
OS marché	fin juin
Ouverture de chantier	1 ^{er} juillet

QUELQUES DEGATS





*Vitraux
brisés*

*montants
rouillés*



LES LIENS ENTRE L'EGLISE ET LA VILLE DE PASSY

- ⊕ La ville entretient, depuis de nombreuses années, la **place** et les **abords** (tonte de l'herbe, taille de la haie, massifs floraux, déneigement, raccords de goudron, projecteurs lumineux), mise en valeur à laquelle le diocèse et la paroisse sont particulièrement sensibles.



- ⊕ La paroisse consent à la gratuité **d'utilisation** du lieu, y compris les dépenses en **électricité** et **chauffage**, pour les visites et les manifestations que la ville et ses partenaires associatifs organisent, en dehors des cérémonies liées à la pratique culturelle qui reste la fonction 1^{ère} de l'église (voir conditions d'utilisation rédigées par A Tobé, statu quo fonctionne bien).



Rencontre Passy Pfullingen en 2008 (à droite, M le Maire)

- ⊕ La quarantaine de **visites** du patrimoine sur la commune, par année, concerne quasi exclusivement l'église du plateau d'Assy. **Aucune participation n'est demandée**. Ces visites génèrent des bénéfices directs (guides, Office de tourisme), et quand elles s'accompagnent d'un complément (sport, loisirs, repas, hébergement) des retombées indirectes (taxes).

*Repas au cours
d'une journée
de
visite*



*Pique-nique
dans les
mêmes
conditions*



- ⊕ La paroisse et le diocèse ont admis jusqu'à maintenant, malgré le fait que le site soit classé MH, que les **guides du patrimoine des pays de Savoie**, conduisent les visites guidées (ces visites, en site public sont conduites par des guides conférenciers agréés par l'Etat).
- ⊕ La **ville, l'Office de tourisme** et d'autres institutions ou associations **utilisent gratuitement l'image de l'église**. A Tobé supervise cette diffusion avec l'avis du diocèse.

Passy, Pays du Mont-Blanc - Identité



> Accueil > Regard sur Passy > Identité imprimer la page

▼ Accueil Identité

- ▶ Regard sur Passy
 - Identité
 - Historique
 - Logo et armoiries
 - Jumelage
 - Histoire
 - Programme 2009
 - Activités 2008



Passy en chiffres
Population : 11 650 habitants
Superficie : 8003 hectares
Altitude : Entre 544 mètres (Plan d'eau) et 2901 mètres (Grenier de Villy dans la chaîne des Fiz)

Eglise N.-D. de Toute Grâce. M. Novarina, architecte
 Cliquez ici pour situer **l'église de Notre-Dame de Toute Grâce** sur le module de géolocalisation (rubrique "Plan interactif" à droite de l'écran)



- ⊕ La ville, en collaboration avec les associations liées au site (Centre de Recherche et d'Etude sur l'Histoire d'Assy, Amis de l'église d'Assy), organise régulièrement des **programmes culturels** (expositions, conférences, journées européennes du patrimoine...)



La fête du bois 2008



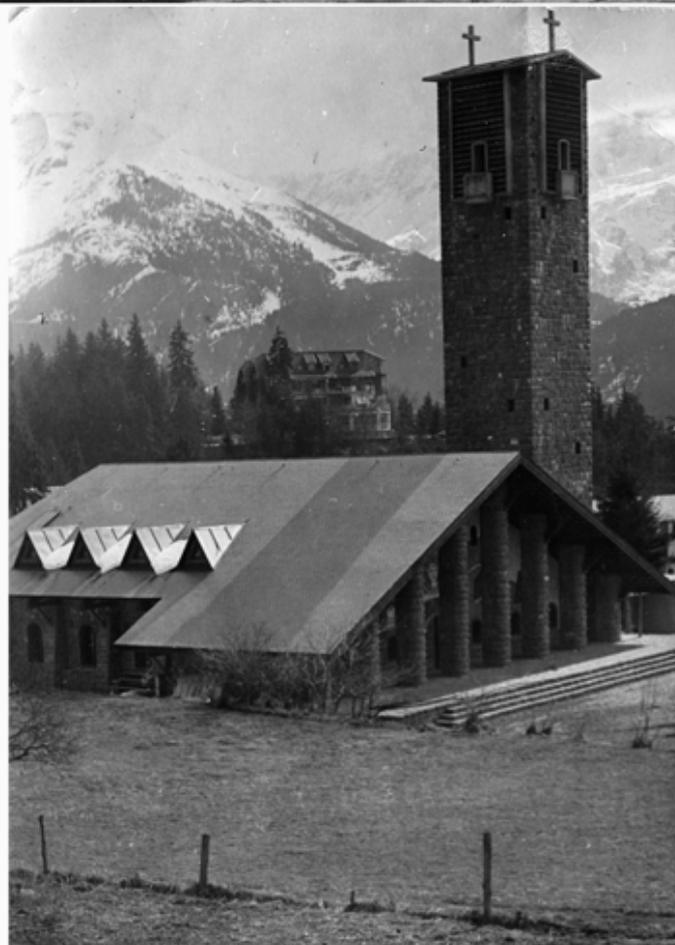
Rassemblement des groupes folkloriques Savoie-Dauphiné 2008

⊕ Les **écoles** de la commune bénéficient également, à la demande des enseignants, de possibilités de **visites** et **d'ateliers** sur le site. Ces prestations, jusqu'à aujourd'hui, ont été gratuites.



Atelier 2008 avec l'école maternelle du Plateau d'Assy

La toiture de l'église



POUR RESUMER LA PHASE ACTUELLE LE BILAN SANITAIRE A L'EXTERIEUR

Les travaux urgents :

- ⊕ corrosion intérieure du clocher,
- ⊕ **toiture**,
- ⊕ isolation,
- ⊕ assainissement par drains périphériques,
- ⊕ ré-agrégage du parvis,
- ⊕ rampe handicapés.

1^{ère} tranche de travaux :

- ⊕ Estimation à 1 million 200 000 euros TTC.
- ⊕ Durée : un an à 18 mois.
- ⊕ Maître d'ouvrage : Association diocésaine.
- ⊕ Maître d'œuvre : Agence Grange-Chavanis.



LE MONTAGE FINANCIER

Le diocèse s'engage financièrement mais il est impératif de sensibiliser et d'informer les directions des différents partenaires possibles :

- ⊕ Etat,
- ⊕ Conseils régional et départemental,
- ⊕ ville de Passy,
- ⊕ Associations,
- ⊕ habitants...

Aujourd'hui, seuls financent ces travaux :

- ⊕ le diocèse d'Annecy,
- ⊕ l'Etat dans le cadre du « Plan de relance »,
- ⊕ le Conseil général de la Haute-Savoie.

PLATEAU D'ASSY - 74190
Eglise Notre Dame de Toute Grâce

**Restauration de la Charpente Couverture
et Travaux d'Assainissement**
Tranche 2009 - 2010

Ministère
culture

**Diocèse
d'Annecy**

**haute
savoie**
Conseil Général

LA RELANCE

Financement:

Etat	200.000 €
Conseil Général 74	100.000 €
Commune	
Evêché	713.000 €
Montant des Travaux	
1.013.000 € TTC	
Délai global: 10 mois	

Maître d'ouvrage: **EVECHE D'ANNECY**
Association Diocésaine
5bis, Avenue de la Visitation
74000 ANNECY

Maîtrise d'œuvre: **Jean François GRANGE CHAVANIS**
Architecte en Chef des
Monuments Historiques
J.P. Duménil - Assistant
69006 LYON
Tel. 04 78 52 09 99 - Fax. 04 78 24 83 06

Vérificateur M.H.Economiste:
J.JERMER
01400 TREVOUX
Tel. 04 74 00 30 09 - Fax. 04 74 00 59 97

Lot 1 - Maçonnerie VRD
Entreprise JACQUET
Z.A. du Rocher
38780 ESTRABLIN
Tel. 04 74 16 17 20 - Fax. 04 74 16 17 29

Lot 2 - Echafaudage Charpente Couverture
Entreprise EURO-TOITURE
80, route de Plancevat
73460 Ste HELENE SUR ISERE
Tel. 04 79 38 06 23 - Fax. 04 79 38 08 26

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Ministre



17 JUN 2009

Monsieur Gilles PETIT-JEAN GENAZ
Maire de Passy
Mairie
1, place de la Mairie
74190 PASSY

Nos réf. : CP/2747/LTO

→
M. Boivineau
(Jacques Herrgott)

Monsieur le Maire,

Notre patrimoine représente un atout majeur pour le rayonnement culturel de notre pays et pour son dynamisme économique. Sa conservation et sa mise en valeur constituent des priorités pour le ministère de la Culture et de la Communication.

Conformément aux annonces faites par le Gouvernement le 4 décembre dernier, le patrimoine est au cœur du Plan de relance de l'activité économique avec une enveloppe de 100 M€ qui s'ajoute aux crédits alloués au ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2009. Comme vous le savez, le Président de la République a par ailleurs décidé que cette ressource exceptionnelle serait pérennisée au bénéfice de nos monuments historiques dont les crédits atteindront de ce fait chaque année près de 400 M€.

En 2009, le Plan de relance permettra de poursuivre, d'accélérer ou de lancer des opérations prêtes à démarrer, avec un impact immédiat sur le secteur des entreprises spécialisées dans la restauration des monuments historiques. L'objectif premier est bien entendu de créer de l'activité, mais il est aussi d'améliorer l'état de conservation de nos monuments en vue de leur transmission aux générations futures et de préserver le savoir faire de petites et moyennes entreprises employant un personnel hautement qualifié.

Le comité interministériel pour l'aménagement et la compétitivité des territoires du 2 février dernier a validé la programmation que j'ai proposée, en concertation avec Patrick Devedjian, ministre auprès du Premier ministre chargé de la mise en œuvre du Plan de relance. Ce sont ainsi au total 255 opérations supplémentaires qui seront engagées en 2009 sur l'ensemble du territoire.

Aussi ai-je le plaisir de vous informer que l'église Notre-Dame de Toute-Grâce à Passy bénéficiera à ce titre d'une contribution de l'État plafonnée à hauteur de 200 000 € en autorisations d'engagement et de 80 000 € en crédits de paiement, dont 64 000 € au titre de 2009 et 16 000 € au titre de 2010. Ces montants sont susceptibles d'être révisés dans l'hypothèse d'appels d'offre plus avantageux que prévus.

La mise en place des crédits sera assurée par le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) qui sera votre interlocuteur tout au long de la gestion de ce dossier. Je me permets d'insister auprès de vous sur la nécessité de consommer les crédits programmés, faute de quoi leur réallocation à d'autres opérations pourra être proposée. Il en va par ailleurs de la crédibilité des besoins affichés en faveur du patrimoine monumental.

Je me félicite que grâce à l'impact que le patrimoine a sur nos territoires, nous puissions contribuer ensemble à la relance économique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Christine ALBANEL

Annecy, le 15 septembre 2009

REÇU LE 26 SEP. 2009

ASSOCIATION DIOCESAINE
D'ANNECY
Monsieur le Président
Evêché d'Annecy
BP 41
74001 ANNECY CEDEX

Réf. : AC/FD/FM
Dossier suivi par Françoise MELZANI
Tél. : 04 50 51 87 02
Restauration de l'Eglise Notre Dame de Toute Grâce à Passy
Monument Historique classé- Programmation Etat

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Général de la Haute-Savoie, lors de sa séance du 31 août 2009, a décidé d'allouer à votre association une aide de **100 000 €** (Monuments Historiques classé – section d'investissement) pour contribuer aux travaux de restauration de la couverture de l'église Notre Dame de Toute Grâce située à Passy. Cette subvention représente le plafond maximum d'aide allouée (Montant subventionnable retenu : 711 502 € TTC).

Cette somme vous sera versée sur présentation des pièces justificatives (factures acquittées) que vous voudrez bien nous adresser **sans rappel de notre part**.

Je vous rappelle que les travaux mentionnés ci-dessus doivent commencer **dans un délai de 18 mois à compter de ce jour**. Dans le cas contraire, l'Autorisation de Programme sera soldée et vous devrez adresser une nouvelle demande de subvention au Département.

En outre, vous disposez d'un **délai maximum de 36 mois à compter de cette notification** pour justifier la clôture des dépenses.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes salutations les meilleures.

Le Vice-Président du Conseil Général
Chargé de la Culture,

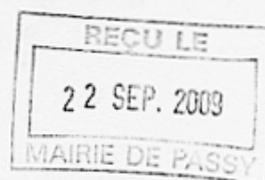


Dominique PUTHOD

Jean-Marc PEILLEX

Conseiller Général du Canton
de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

Maire de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS



Monsieur Gilles PETIT-JEAN GENAZ
MAIRE

Hôtel de Ville
74190 PASSY

Le 21 septembre 2009

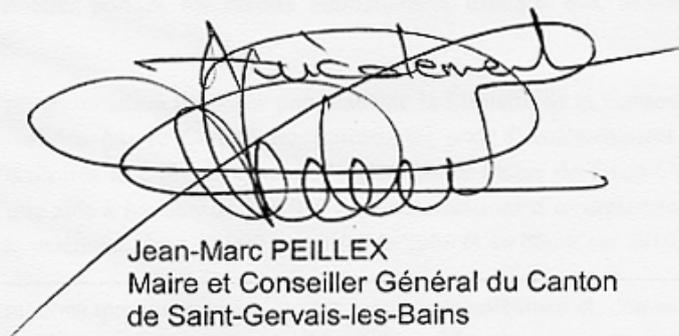
N/Réf. : JMP/CB-CG090179
Objet : subvention restauration couverture
église Notre-Dame-de-Toute-Grâce Passy

Monsieur le Maire, Cher Collègue,

J'ai le plaisir de vous informer que - sur ma proposition - la Commission Permanente du Conseil Général a décidé, lors de sa séance du 31 août dernier, d'accorder à l'association Diocésaine d'Annecy une subvention d'un montant de **100 000,00 euros** pour la restauration de la couverture de l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce à Passy et ce dans le cadre de la restauration des Monuments Historiques.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Cher Collègue, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



Jean-Marc PEILLEX
Maire et Conseiller Général du Canton
de Saint-Gervais-les-Bains

Les grands absents :

- ⊕ la ville,
- ⊕ le conseil régional,
- ⊕ l'Europe.

LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE TOUTE GRÂCE

Une mise en valeur urgente à la recherche de partenaires

Le 10 février 2009, M. le Préfet du département de la Haute-Savoie, averti par Mme Marie Bardisa, conservatrice régionale des Monuments historiques, nous faisait connaître que «dans le plan de relance de l'économie décidé par M. le Président de la République pour l'année 2009, M. le Préfet de Région a décidé de programmer [les travaux de restauration] de l'église Notre-Dame de Toute-Grâce». Le bilan sanitaire de l'édifice a été réalisé par l'agence Gran-ge-Chavanis, spécialisée dans la restauration du patrimoine. Le dossier a fait l'objet d'une note critique de la Direction régionale des affaires culturelles puis a été soumis aux inspecteurs généraux des Monuments historiques, MM François Gouven et Pierre-Antoine Gatier. La 1^{ère} tranche de travaux concerne la couverture, l'étanchéité, l'assainissement, la corrosion intérieure du clocher, le réagrage du parvis et la rampe pour per-

sonnes à mobilité réduite. Son coût est estimé à 1 200 000 € TTC. L'Association diocésaine d'Annecy, propriétaire de l'édifice, maître d'ouvrage et engagée financièrement, est assurée d'une subvention d'Etat de 200 000 €. Cela est évidemment insuffisant. A ces difficultés financières s'ajoute une autre contrainte car le plan de relance, s'il soutient l'activité économique, oblige les bénéficiaires à agir le plus rapidement possible, soit, en ce qui concerne l'église d'Assy, dès le début de l'été 2009. L'association en a immédiatement informé les élus des différentes collectivités territoriales. La question est maintenant de savoir si ces collectivités trouvent un intérêt social, économique, culturel et touristique à accompagner cette indispensable restauration pour assurer la pérennité de l'église. Si leurs financements le leur permettent, elles en ont en tout cas le pouvoir.

Les sommes allouées par les collectivités aux réparations des édifices culturels dont elles ne sont pas propriétaires ne sont, en effet, pas considérées comme des subventions (article 19 de la loi du 9 décembre 1905, modifiée par une loi du 25 décembre 1942). Ce dossier prioritaire pose le problème plus général de la volonté politique d'entretien et de restauration du patrimoine, car, aussi modeste soit-il, le patrimoine est une page d'écriture de notre civilisation, un repère indispensable pour les générations futures et leur capacité d'émettre de nouveaux signes.



Humidité et capillarité, A. Tobé ©

QUE PEUT FAIRE LA VILLE ? QUE DIT LA LOI ?

Les communes et les réparations des édifices religieux

La loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat³ pose les bases de la laïcité. Elle interdit toutes subventions aux cultes par les collectivités locales.

Les églises appartenant à la commune

L'article 13 précise que les communes peuvent engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte leur appartenant (construits avant 1905)⁴. La jurisprudence du Conseil d'État considère d'ailleurs que le défaut d'entretien normal de l'édifice est susceptible d'engager la responsabilité de la collectivité.

Les églises n'appartenant pas à la commune

Les associations cultuelles ne peuvent recevoir des subventions de l'Etat, des départements et des communes.

Par contre, ne sont pas considérées comme subventions les sommes allouées pour réparations aux édifices affectés au culte public, qu'ils soient ou non classés monuments historiques.

Une commune peut payer en tout ou en partie les grosses réparations des édifices dont elles ne sont pas propriétaires.

En effet, l'article 19 du Titre IV, modifié par l'alinéa du 25 décembre 1942, ne considère pas comme une subvention au culte les **sommes allouées par le conseil municipal pour les réparations des édifices cultuels (classés ou non MH) n'appartenant pas à la commune**. La prise en charge des réparations doit se faire par **délibération du conseil municipal** et non par le maire. Et le conseil municipal doit être averti de toutes réparations, embellissements, ravalement, réfection etc. Pour l'église du Plateau d'Assy, les frais de restauration incombent à l'association diocésaine d'Annecy, propriétaire. La commune de Passy peut participer à ces frais car il s'agit de réparations, c'est-à-dire de gros travaux nécessaires à la conservation de l'édifice.⁵

3 Dernière modification : 14 mai 2009, Version en vigueur au 6 novembre 2009 :

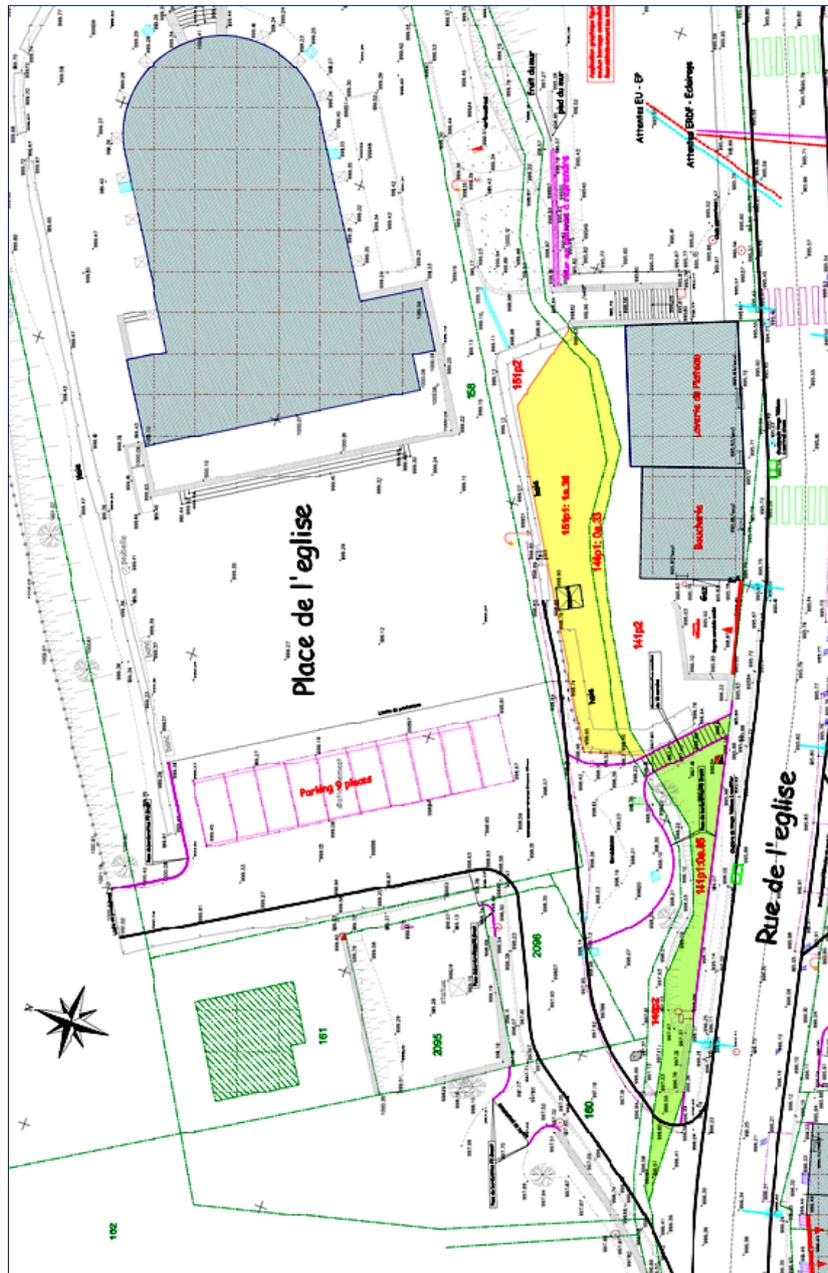
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070169&dateTexte=20091106>

4 St Pierre de Passy, St Donat des Plagnes et, depuis qu'elle a été cédée à la commune, St Joseph de Chedde (1934).

5 http://carrefourlocal.senat.fr/vie_locale/cas_pratiques/application_decembre_1905_sep/index.html

LA PROBLEMATIQUE ACTUELLE

- ⊕ La ville a besoin d'acquérir un terrain diocésain pour échanger une parcelle avec M Métral et finaliser les travaux de voirie rue de l'église. (Cadastrage en cours, accord de principe)



Arpentage Stephane Carde Geometre Expert

- ⊕ N.B. Le réseau d'eau de la propriété diocésaine a subi des dommages réparés à ce jour (accord de principe pour une participation 50/50%).
- ⊕ N.B. Le diocèse pourrait céder la place de l'église à la ville ainsi que les abords proches. En échange la ville pourrait participer aux travaux de drainage.

COORDONNEES

Diocèse d'Annecy

Raymond BOCCARD, Econome diocésain - r.boccard@diocese-annecy.fr

Jacques HERRGOTT, Architecte chargé de mission - cabinet.herrgott@9business.fr

Michel ROBILLOT, Service du patrimoine - m.robillot@aliceadsl.fr

Evêché d'Annecy

5 bis, av. de la Visitation - B.P. 41 - 74001 ANNECY Cedex

Tél. : 04 50 52 37 00

Paroisse St François d'Assise en vallée de l'Arve

⊕ Pierre MASSON, curé de la paroisse - mass.p@wanadoo.fr

⊕ Père Jacques BLANC, prêtre coopérateur

Villa St-Dominique,

101, place de l'église, 74190 PASSY

Tél. 04 50 58 80 61

⊕ Michel LAVALLART, Architecte chargé de mission - cmlavallart@wanadoo.fr

Représentant du Ministère de la Culture et de la communication

⊕ Pierre-Antoine GATIER, Inspecteur général des monuments historiques.

⊕ pierre-antoine@gatier.org

87 bd St Michel 75005 PARIS

Tél. 01 43 54 78 15

Drac Rhône-Alpes

⊕ Marie BARDISA, Conservatrice régionale des monuments historiques

⊕ marie.bardisa@culture.gouv.fr

⊕ Pascal CURAT, Ingénieur du patrimoine à la Conservation régionale de monuments historiques

⊕ Catherine MARION, Conservatrice des monuments historiques

⊕ catherine.marion@culture.gouv.fr

DRAC - Le Grenier d'abondance

6, quai Saint-Vincent 69283 LYON cedex 01

Tél : 04 72 00 44 00 Fax : 04 72 00 43 30

Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP)

⊕ Dominique BOILLEY - dominique.boilley@culture.gouv.fr

24, bd du Lycée, B.P. 276, 74007 ANNECY Cedex 9

Tél.: 04 50 10 30 00

Agence JF GRANGE CHAVANIS

⊕ Jean-François GRANGE-CHAVANIS,

Architecte en chef des monuments historiques

⊕ Jean-Pascal DUMERIL, Directeur projet - isabelle@aeclyon.com

Mairie de Passy

⊕ Anne TOBE, Adjointe à la Culture et au patrimoine - anne.tobe@wanadoo.fr

Mairie de Passy, 1, Pl. de la Mairie, 74190 PASSY – Tél 04 50 78 51 60